

M. John Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, à propos de la troisième lecture du bill S-17, on a noté dans les dépositions, que son parrain, le député de Kenora-Rainy River (M. Reid), voulait apporter au *Hansard* une correction que j'escomptais de sa part lorsqu'il a mis fin au débat.

Au cours d'un débat que nous avons eu au comité des transports et des communications, on a soulevé diverses questions sur lesquelles la plupart d'entre nous se sont mis d'accord. Cependant, je ne puis me rallier au principe essentiel du transport de nos ressources nationales à travers un autre pays et de leur retour au Canada. Le pipe-line a 160 milles de long dont 40 milles traversent le Minnesota pour revenir à International Falls.

Selon moi, lorsqu'une société ou une compagnie de pipe-line présente une demande en vue de l'aménagement d'un tronçon comme dans ce cas, le comité devrait disposer d'études de faisabilité afin d'envisager les autres parcours possibles. En l'occurrence, aucune étude de faisabilité n'a été entreprise en ce qui concerne l'aménagement du pipe-line directement depuis la route transcanadienne jusqu'à sa destination au Canada. Je constate avec plaisir que cette compagnie aurait volontiers déposé et inclus en appendice, une liste de ses actionnaires. Il vaut la peine de noter que sur les 311,537 actions en circulation, 817 actionnaires résident au Canada en détiennent 307,836 et 20 actionnaires des États-Unis en détiennent 3701. Aucun d'entre nous ne pourrait sans doute s'opposer à ce qu'une société ainsi organisée exerce son activité au Canada.

Lorsqu'on examine le cas du pipe-line et le parcours qu'il suit et qu'on se souvient de la ligne de chemin de fer qui voulait transporter notre houille des Kootenays aux États-Unis et la ramener à Roberts Bank, la similitude des cas est trop flagrante. Le Great Northern aimerait certes obtenir la permission de transporter cette houille aux États-Unis et de la ramener à Roberts Bank. En l'occurrence, le Canadien Pacifique serait tenu à l'écart. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je formule des réserves à propos du bill dont nous sommes saisis.

Nous serons ravis sans doute que ce pipe-line desserve une région du Manitoba qui, pour le moment, n'a pas de gaz naturel, mais des canalisations de transport pourraient assurer ce service si cela intéressait la compagnie de pipe-line en question ou une autre.

Un autre point qui nous tracasse, c'est l'argent dépensé pour la main-d'œuvre. Nous voyons à la page 7.8 du compte rendu des délibérations qu'on consacrera environ 4 millions de dollars au Canada et 2 millions de dollars

[M. Peters.]

aux États-Unis à la construction de pipe-lines. Je n'ignore pas qu'il y a des problèmes au sujet de l'emploi des Canadiens de l'autre côté de la frontière, mais c'est seulement depuis quelques années que le ministère américain de l'Immigration se montre si sévère à l'égard des visas requis pour ceux qui travaillent aux États-Unis en vertu de contrats accordés à la suite d'appels d'offres à des sociétés canadiennes. Celles-ci ont dû renoncer à maintenir leurs employés dans leurs chantiers situés aux États-Unis. Il y aurait moyen de remédier à cette situation grâce à une collaboration entre le Canada et les États-Unis qui permettrait à notre main-d'œuvre de terminer la totalité des 160 milles de ce pipe-line sans devoir recourir à des sous-traitants pour terminer les 40 milles qui passent par les États-Unis.

Je n'ignore pas qu'il y a aussi un problème à l'égard du syndicat mais il faudrait également y remédier. On ne devrait pas imposer aux Canadiens qui travaillent aux États-Unis à un projet comme celui-là plus de restrictions qu'on en imposerait aux entreprises américaines qui auraient les mêmes possibilités ici. En ce qui concerne le contrat, nous savons tous que dans le domaine des pipe-lines il n'y a guère de sociétés de construction au Canada, lequel doit y subir la domination américaine. Je suis sûr que tous ceux qui répondent à des appels d'offres dans ce domaine préféreraient que les travaux soient entièrement exécutés par des Canadiens. Je suis très heureux d'apprendre, grâce aux témoignages présentés devant le comité, que ce pipe-line, au moins, sera construit et que le contrat sera adjugé à une société canadienne. Ce sera une source d'emplois pour le Canada ce qui, bien entendu, est un de nos principaux soucis.

Il me semble que si nous voulons vraiment doter le Canada de pipe-lines, le prochain, qui doit partir de l'Ouest pour desservir l'Est, devrait être construit par un groupe exclusivement canadien. Celui-ci dessert une partie du Minnesota et revient au Canada; cela pose des problèmes en ceci que nous utilisons un territoire étranger ainsi que de la main-d'œuvre étrangère pour le transport de nos ressources naturelles. D'autre part, je ne m'opposerais jamais à ce parcours car je suis heureux de dire que la société en cause est établie à Winnipeg, et que ses principaux actionnaires sont canadiens. C'est une chose appréciable à l'heure actuelle.

M. l'Orateur suppléant: Je vois que le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) se lève pour prendre la parole. Je signalerais qu'il ne peut le faire ici que du consentement unanime de la Chambre. La Chambre y consent-elle?